

# First Phosphate intersecte 9,44 % de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> sur 89,10 mètres sur son projet Bégin-Lamarche au Saguenay-Lac-St-Jean, Québec, Canada

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 19 mars 2024) - First Phosphate Corp. (CSE: PHOS) (OTC: FRSPF) (FSE: KD0) (« First Phosphate » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer les résultats initiaux des analyses provenant des premiers 3 394 mètres de son programme de forage de 25 000 mètres à son projet Bégin-Lamarche au Saguenay-Lac-St-Jean, Québec. Au total, 10 000 mètres de forage ont été réalisés à ce jour. Les résultats d'analyse sont attendus sur 6 606 mètres et seront publiés au cours des prochaines semaines dès qu'ils seront disponibles.

## Faits saillants :

- **Zone Montagne:** 9 sondages ont été complétés à ce jour dans la Zone Montagne, ceux-ci ont intersecté de la péridotite riche en apatite contenant visuellement de 30% à 80% d'apatite sur des largeurs allant jusqu'à 43 mètres.
- **Zone Nord :** Le sondage BL-24-25 a intersecté 9,89% de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> (phosphate) sur 42,80 mètres à partir d'une profondeur de 74,20 mètres. Le sondage BL-24-26 a intersecté 9,44% de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> sur 89,10 mètres à partir d'une profondeur de 6,90 mètres.
- **Zone Nord-ouest :** Les sondages BL-24-49 et BL-24-54 ont intersecté respectivement 20 mètres et 40 mètres de péridotite, contenant visuellement 30% d'apatite.
- **Zone Sud :** Le sondage BL-24-24 a intersecté 5,22% de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> sur 129,60 mètres à partir d'une profondeur de 61,30 mètres. Le sondage BL-24-35 a intersecté une nouvelle couche à teneur plus élevée de 7,82% de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> sur 22,40 mètres à partir d'une profondeur de 165,10 mètres.

« Nous sommes impressionnés par la nature à haute teneur en phosphate et le volume des couches de phosphate qui sont définies à Bégin-Lamarche », a déclaré John Passalacqua, PDG de First Phosphate. « Bégin-Lamarche montre une faisabilité accrue de type à ciel ouvert dans une zone d'infrastructures développées avec un accès direct par route pavée au port en eau profonde de Saguenay à seulement 70 km de distance. »

## Apatite vs phosphate

L'apatite est très courante en tant que minéral accessoire dans les roches ignées et métamorphiques, où elle est le minéral de phosphate le plus courant. Cependant, les occurrences sont généralement sous forme de petits grains qui ne sont souvent visibles qu'en section mince. La formule chimique de l'apatite est Ca<sub>5</sub>(PO<sub>4</sub>)<sub>3</sub>(F,Cl,OH). Le poids moléculaire de la molécule de phosphate (PO<sub>4</sub>) dans l'apatite est de 41,8%. L'apatite est également présente dans les roches sédimentaires clastiques sous forme de grains érodés à partir de la roche source. Le phosphorite est une roche sédimentaire riche en phosphate contenant jusqu'à 80% d'apatite qui est présente sous forme de masses cryptocristallines. Des quantités économiques d'apatite sont parfois trouvées dans la syénite néphéline ou dans les carbonatites. L'apatite a récemment été ajoutée à la liste des minéraux critiques et stratégiques du Québec, Canada. L'Union européenne, la Corée du Sud et les provinces de l'Ontario et de Terre-Neuve-et-Labrador sont des autres juridictions qui reconnaissent l'apatite comme un minéral critique et stratégique.

## Zone Montagne

Au total, 9 sondages ont été complétés à ce jour sur la Zone Montagne et ont intersecté de la péridotite

riche en apatite contenant visuellement de 30% à 80% d'apatite sur des largeurs allant jusqu'à 43 mètres. Le sondage BL-24-53 a intersecté 70% d'apatite sur une longueur de 1,0 mètre (Figure 1).

De nombreuses veines semi-massives d'apatite ont été intersectées parmi les 9 sondages où la teneur moyenne en apatite est de 30 à 35%. Ces pourcentages sont comparables en termes de teneur en apatite aux échantillons découverts dans cette zone lors du programme de prospection d'échantillonnage de surface de l'automne dernier, où plus de 50% des échantillons de surface ont donné des résultats supérieurs à 10% de  $P_2O_5$ . Ces 9 sondages ont été priorisés pour leur analyse des analyses et leurs résultats devraient être disponibles dans les prochaines semaines.



**Figure 1 - Veine à 70% d'apatite sur 1,0 mètre dans le sondage BL-24-53**

To view an enhanced version of this graphic, please visit:

[https://images.newsfilecorp.com/files/8917/202162\\_3149e85504e7a990\\_001full.jpg](https://images.newsfilecorp.com/files/8917/202162_3149e85504e7a990_001full.jpg)

## Zone Nord

Les nouveaux sondages dans la Zone Nord ont confirmé les teneurs et les largeurs qui ont été initialement identifiées lors du programme de forage de 2023. De plus, les 3 sondages BL-24-25, BL-24-26 et BL-24-31 ont intersecté des couches de phosphate à haute teneur, respectivement avec des teneurs de 9,89% de  $P_2O_5$  sur 42,80 mètres à partir d'une profondeur de 74,20 mètres ; 9,44% de  $P_2O_5$  sur 89,10 mètres à partir d'une profondeur de 6,90 mètres ; et 10,47% de  $P_2O_5$  sur 48,05 mètres à partir d'une profondeur de 4,85 mètres. Ces résultats indiquent qu'il existe une ou plusieurs couches de phosphate à haute teneur qui affleurent en surface et qui peuvent constituer des points de départ importants pour une éventuelle exploitation minière à ciel ouvert.

Le trou de forage BL-24-23 a intersecté 7,02% de  $P_2O_5$  sur 154,1 mètres à partir d'une profondeur de 21,0 mètres et pourrait être interprété comme représentant une couche de phosphate forée le long du pendage. Si tel est le cas, ce résultat pourrait être indicatif de la teneur moyenne de cette couche et devra être confirmé à mesure que la campagne de forage progresse. Les résultats pour la Zone Nord sont présentés dans le Tableau 1 ci-dessous.

**Tableau 1 - Résultats des sondages sur la Zone Nord**

Sondage	De (m)	À (m)	Longueur <sup>1</sup> (m)	$P_2O_5$ (%)	$TiO_2$ (%)	$Fe_2O_3T$ (%)
BL-24-22	10.55	47.65	37.10	5.82	4.41	23.88
	96.00	117.00	21.00	4.36	3.17	18.60
	156.00	174.00	18.00	3.06	2.99	18.88
	<b>195.00</b>	<b>259.50</b>	<b>64.50</b>	<b>5.80</b>	<b>2.94</b>	<b>21.04</b>
BL-24-23 <sup>2</sup>	<b>21.00</b>	<b>175.10</b>	<b>154.10</b>	<b>7.02</b>	<b>4.40</b>	<b>27.34</b>
	188.30	194.00	5.70	12.49	6.30	35.91
BL-24-25	<b>74.20</b>	<b>117.00</b>	<b>42.80</b>	<b>9.89</b>	<b>3.54</b>	<b>28.65</b>
BL-24-26	<b>6.90</b>	<b>96.00</b>	<b>89.10</b>	<b>9.44</b>	<b>3.92</b>	<b>27.59</b>
	6.60	13.40	7.80	9.43	6.12	36.18

BL-24-27 <sup>2</sup>	<b>138.00</b>	<b>189.00</b>	<b>51.00</b>	<b>4.41</b>	<b>3.05</b>	<b>20.62</b>
	242.55	258.00	15.45	7.80	3.73	25.56
BL-24-29	<b>99.00</b>	<b>276.00</b>	<b>177.00</b>	<b>4.46</b>	<b>3.63</b>	<b>22.85</b>
<i>including</i>	99.00	138.00	39.00	4.04	2.65	20.26
<i>including</i>	150.00	165.00	15.00	2.95	3.57	21.26
<i>including</i>	174.00	195.00	21.00	5.75	4.79	30.21
<i>including</i>	205.80	276.00	70.20	6.06	3.90	25.01
BL-24-31	4.85	52.90	48.05	10.47	4.97	30.13
	66.00	90.00	24.00	4.55	2.33	13.03
	<b>119.85</b>	<b>213.80</b>	<b>93.95</b>	<b>7.16</b>	<b>3.49</b>	<b>18.76</b>
<i>including</i>	195.00	213.80	18.80	12.29	5.39	31.76
BL-24-32	37.05	39.80	2.75	11.46	5.60	30.99
	44.00	48.00	4.00	10.39	5.24	26.86
	55.50	58.35	2.85	5.08	2.23	17.25
	63.70	70.00	6.30	15.31	4.04	33.51
	94.00	110.70	16.70	9.51	3.90	24.84
	<b>159.00</b>	<b>228.00</b>	<b>69.00</b>	<b>5.51</b>	<b>3.82</b>	<b>24.60</b>
<i>including</i>	159.00	181.10	22.10	8.38	5.23	33.27
BL-24-34	9.00	24.00	15.00	2.92	2.33	19.39
	<b>93.00</b>	<b>192.00</b>	<b>99.00</b>	<b>6.34</b>	<b>2.74</b>	<b>20.09</b>
<i>including</i>	93.00	135.00	42.00	5.27	3.14	20.45
<i>including</i>	144.00	192.00	48.00	8.27	2.86	22.96

<sup>1</sup> Les longueurs sont mesurées le long de la carotte. Les largeurs réelles sont estimées être comprises entre 50% et 80% de l'intervalle de la carotte.

<sup>2</sup> Ces sondages semblent avoir été forés parallèlement à la couche de phosphate (potentiellement le long du pendage).

## Zone Nord-Ouest

Deux sondages complétés à ce jour dans la Zone Nord-Ouest ont intersecté visuellement de l'apatite à 30-35 %. De manière similaire à la Zone Montagne, l'inspection visuelle confirme la teneur en apatite découverte dans cette zone lors du programme de prospection d'échantillons de surface de l'automne dernier. Ces 2 sondages ont été priorisés pour l'analyse des carottes et leurs données devraient être disponibles dans les semaines à venir.

## Zone Sud

Les résultats de la Zone Sud confirment ceux du programme de forage initial de 2023 et incluent d'autres intersections de plus de 100 mètres de minéralisation de phosphate. Les sondages BL-24-24 et BL-24-33 ont intersecté 5,22% de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> sur 129,60 mètres à partir d'une profondeur de 61,6 mètres et 5,00% de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> sur 106,20 mètres à partir d'une profondeur de 3,8 mètres. L'interprétation préliminaire des résultats suggère un corps tabulaire et horizontal de minéralisation de phosphate avec une épaisseur de plus de 100 mètres et une teneur d'environ 5,0% de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>. Le forage BL-24-35 a intersecté deux couches de phosphate à teneur plus élevée situées sous le corps tabulaire mentionné ci-dessus. Ce sondage a intersecté 7,82% de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> sur 22,40 mètres et 6,25 % de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> sur 41,20 mètres. L'interprétation préliminaire indique que ces deux couches pourraient se connecter aux couches de phosphate à haute teneur découvertes dans les sondages de la campagne de forage de 2023. Par exemple, le sondage BL-23-16 a retourné 7,60% de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> sur 28,7 mètres et 9,99% de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> sur 34,5 mètres. Le sondage BL-23-16 est situé à 300 mètres au sud-ouest du sondage actuel BL-24-35. Des forages intercalaires sont actuellement en cours dans la zone entre ces deux sondages pour confirmer si une connectivité existe entre ces deux couches. Les résultats de sondage actuellement disponibles

pour la Zone Sud sont présentés dans le Tableau 2 ci-dessous. Les résultats de forage de la campagne de forage initiale de 2023 peuvent être consultés dans le Tableau 4 ci-dessous.

**Tableau 2 - Résultats des forages de la Zone Sud**

Sondage	De (m)	À (m)	Longueur <sup>1</sup> (m)	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> (%)	TiO <sub>2</sub> (%)	Fe <sub>2</sub> O <sub>3</sub> T (%)
BL-24-24	<b>61.30</b>	<b>190.90</b>	<b>129.60</b>	<b>5.22</b>	<b>3.63</b>	<b>22.32</b>
	230.00	249.20	19.20	5.12	3.38	24.85
	284.70	310.40	25.70	3.73	2.74	17.17
BL-24-28	56.10	65.10	9.00	4.91	3.80	23.32
	<b>73.25</b>	<b>152.20</b>	<b>78.95</b>	<b>5.48</b>	<b>4.07</b>	<b>24.68</b>
	203.00	214.00	11.00	2.87	3.63	19.37
	231.00	244.10	13.10	4.50	2.54	18.42
	273.00	285.00	12.00	3.07	2.04	14.88
BL-24-30	<b>33.00</b>	<b>78.65</b>	<b>45.65</b>	<b>4.28</b>	<b>2.97</b>	<b>19.83</b>
	239.00	250.00	11.00	4.12	3.19	21.06
BL-24-33	<b>3.80</b>	<b>110.00</b>	<b>106.20</b>	<b>5.00</b>	<b>3.70</b>	<b>21.19</b>
	126.00	145.50	19.45	5.80	3.33	17.07
BL-24-35	12.00	44.00	32.00	3.79	3.58	24.52
	108.20	140.60	32.40	5.03	3.28	30.46
	<b>165.10</b>	<b>187.50</b>	<b>22.40</b>	<b>7.82</b>	<b>4.44</b>	<b>30.57</b>
	196.40	201.70	5.30	5.52	2.55	5.36
	<b>212.50</b>	<b>253.70</b>	<b>41.20</b>	<b>6.25</b>	<b>3.44</b>	<b>19.55</b>

<sup>1</sup> Les longueurs sont mesurées le long de la carotte. Les largeurs réelles sont estimées être comprises entre 60% et 90% de l'intervalle de la carotte.

**Table 3 - Paramètres techniques des sondages**

Sondage	UTM Est	UTM Nord	Azimut	Pendage	Longueur (m)	Zone
BL-24-22	326743	5403399	330	-45	270	Nord
BL-24-23	326743	5403399	150	-45	207	Nord
BL-24-24	325784	5402454	125	-45	324	Sud
BL-24-25	326719	5403448	330	-45	200	Nord
BL-24-26	326698	5403481	330	-45	150	Nord
BL-24-27	326698	5403481	150	-50	264	Nord
BL-24-28	325784	5402454	125	-60	312	Sud
BL-24-29	326617	5403433	150	-45	327	Nord
BL-24-30	325771	5402585	125	-45	255	Sud
BL-24-31	326675	5403328	150	-45	222	Nord
BL-24-32	326728	5403215	330	-45	228	Nord
BL-24-33	325892	5402372	125	-45	174	Sud
BL-24-34	326645	5403381	330	-45	207	Nord
BL-24-35	325951	5402332	125	-45	255	Sud

**Tableau 4 - Résultats des forages de 2023 pour les zones Nord et Sud**

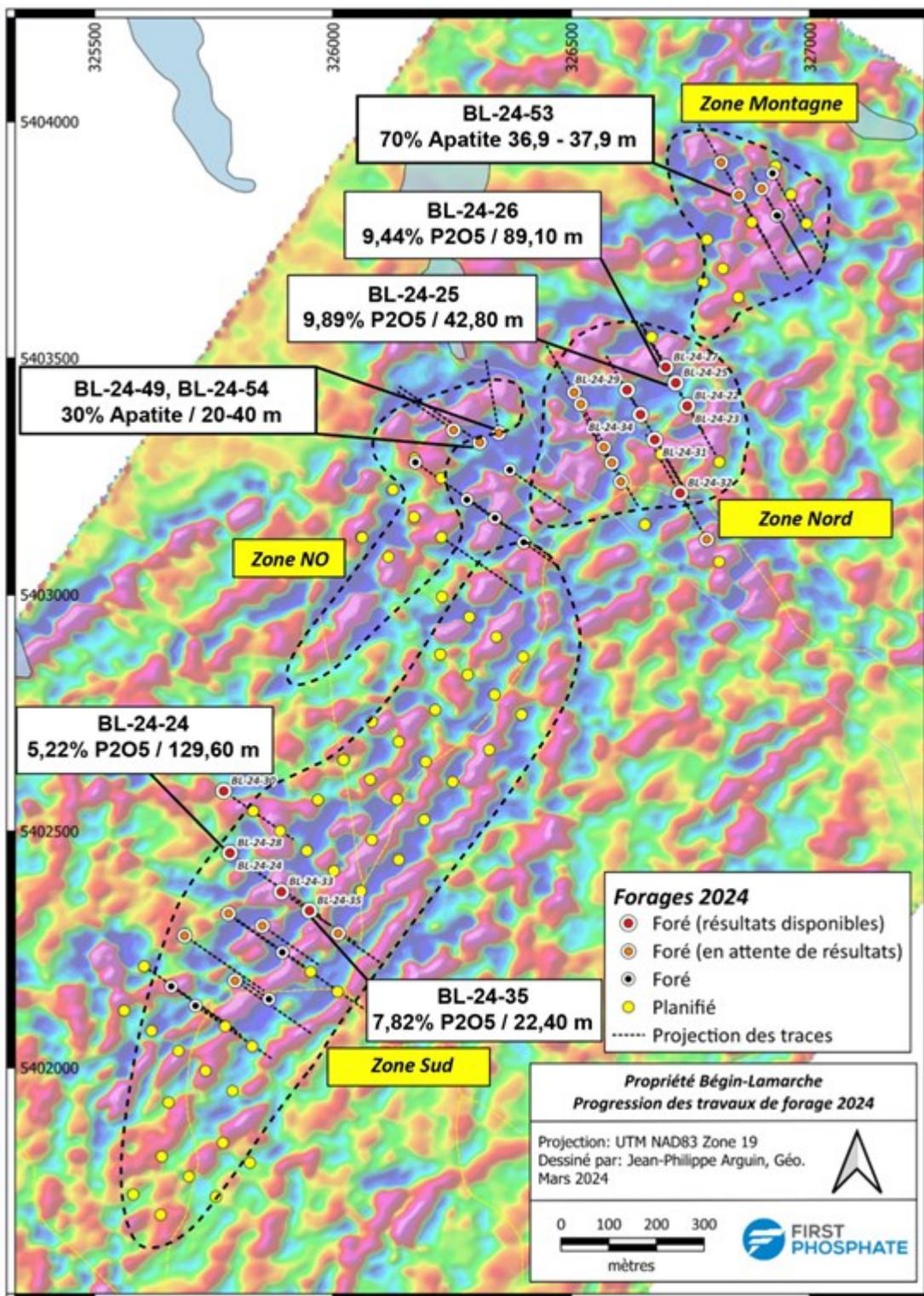
**Tableau 4a - Résultats des forages de 2023 pour la Zone Nord**

Hole_ID	From (m)	To (m)	Length (m)	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> (%)	TiO <sub>2</sub> (%)	Fe <sub>2</sub> O <sub>3</sub> T (%)
---------	----------	--------	------------	-----------------------------------	----------------------	--------------------------------------

BL-23-01	131.9	215.4	83.5	7.82	4.16	27.13
BL-23-02	143.7	201.0	57.3	8.35	3.38	23.68
BL-23-03	13.8	78.0	64.2	8.43	4.37	28.17
BL-23-03	143.0	201.0	58.0	3.94	3.03	19.58
BL-23-04	4.8	76.7	71.9	4.28	2.78	15.29
BL-23-05	105.1	222.0	116.9	4.45	2.90	21.16
BL-23-06	7.3	66.8	59.5	6.55	4.41	27.72
BL-23-06	201.0	295.3	94.3	6.10	3.70	25.55
BL-23-07	53.5	156.0	102.5	3.65	3.42	19.11
BL-23-08	62.6	94.1	31.5	5.89	2.73	14.93
BL-23-09	39.0	91.75	52.8	4.45	3.11	20.13
BL-23-10	74.15	159.0	84.9	4.57	2.65	17.63
BL-23-10	252.2	311.0	58.8	7.14	3.30	24.05
BL-23-18	55.9	141.5	85.6	8.75	4.18	28.82
BL-23-19	197.4	308.2	110.8	7.02	3.30	25.46
BL-23-20	56.2	102.3	46.1	4.48	2.73	19.65
BL-23-21	122.8	255.0	132.2	6.75	3.94	24.37

**Table 4b - Résultats des forages de 2023 pour la Zone Sud**

Hole_ID	From (m)	To (m)	Length (m)	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> (%)	TiO <sub>2</sub> (%)	Fe <sub>2</sub> O <sub>3</sub> T (%)
BL-23-11	24.1	36.3	12.2	4.81	0.32	10.15
BL-23-12	53.1	182.3	129.2	4.83	2.95	18.39
BL-23-13	139.6	225.0	85.4	4.08	2.58	13.39
BL-23-14	18.0	151.5	133.5	5.00	4.15	27.17
BL-23-15	50.0	183.7	133.7	4.52	3.40	20.05
BL-23-16	36.1	64.8	28.7	7.60	3.88	22.09
BL-23-16	97.0	131.5	34.5	9.99	5.50	29.83
BL-23-17	13.0	79.0	66.0	2.59	2.15	12.84



**Figure 2 - Progression des sondages du projet Bégin-Lamarche**

To view an enhanced version of this graphic, please visit:

[https://images.newsfilecorp.com/files/8917/202162\\_3149e85504e7a990\\_002full.jpg](https://images.newsfilecorp.com/files/8917/202162_3149e85504e7a990_002full.jpg)

### Protocole d'assurance et de qualité

L'échantillonnage et les données d'analyse des carottes de forage sont contrôlés grâce à la mise en œuvre par la société d'un protocole d'assurance et de qualité (QA-QC) conçu selon les directives de meilleures pratiques d'exploration minière de l'ICM.

Une procédure formelle de chaîne de traçabilité a été adoptée pour la sécurité des échantillons jusqu'à leur livraison au laboratoire. Le carottes de forage (de taille NQ) est décrite et les échantillons sont sélectionnés par les géologues de Laurentia Exploration Inc. et sciés en deux avec une scie diamantée

sur le site du projet. La moitié des carottes est conservée sur le site à des fins de référence. Les intervalles d'échantillonnage peuvent varier de 0,5 à 3 mètres de longueur en fonction des observations géologiques. Un blanc et un étalon sont insérés au début de chaque lot d'échantillons, généralement un sondage complet, et un blanc et un étalon sont ensuite insérés alternativement tous les 10 échantillons. Les échantillons de carotte sont conditionnés et envoyés par transport terrestre dans des sacs de riz scellés à un laboratoire indépendant, Activation Laboratories Ltd. d'Ancaster, Ontario (ISO/IEC 17025:2005 avec CAN-P-1579). Les échantillons de carotte sont concassés jusqu'à 80 % passant à 2 mm (10 mailles), divisés par riffle à 250 g et pulvérisés (en acier doux) jusqu'à 95 % passant à -200 mailles. Chaque échantillon est analysé pour une analyse de roche entière (code 4B) pour les 10 oxydes majeurs et 11 éléments traces par fusion de 3g de matériau au lithium métaborate/tétraborate et analyse par ICP-OES. Le laboratoire dispose de ses propres protocoles de QA/QC.

## **Personne qualifiée**

L'information scientifique et technique de First Phosphate incluse dans ce communiqué de presse a été revue et approuvée par Gilles Laverdière, géo. M. Laverdière est chef géologue de First Phosphate et personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (« Règlement 43-101 »).

## **À propos de First Phosphate Corp.**

First Phosphate est une société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matériau actif de cathode pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate (« batteries LFP »). First Phosphate s'engage à produire un matériau de haute pureté, de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP qui recherchent le matériau actif de cathode, de qualité « batterie », provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims libres de redevances et à l'échelle régionale qu'elle développe activement au Saguenay-Lac-St-Jean (Québec, Canada). Ces claims contiennent du phosphate issu de formations de roches ignées anorthosites rares qui génèrent généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu de hautes concentrations d'éléments dommageables.

## **Pour plus d'informations, veuillez contacter :**

Bennett Kurtz, directeur financier

[bennett@firstphosphate.com](mailto:bennett@firstphosphate.com)

Tel: +1 (416) 200-0657

Relations avec les investisseurs : [investor@firstphosphate.com](mailto:investor@firstphosphate.com)

Relations avec les médias : [media@firstphosphate.com](mailto:media@firstphosphate.com)

Site Web : [www.FirstPhosphate.com](http://www.FirstPhosphate.com)

## **Suivez First Phosphate sur les médias sociaux :**

Twitter : <https://twitter.com/FirstPhosphate>

LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate>

-30-

## **Informations prospectives et mises en garde**

*Ce communiqué de presse contient certaines déclarations et informations qui peuvent être considérées comme des « déclarations prospectives » et des « informations prospectives » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Dans certains cas, mais pas nécessairement dans tous les cas, les déclarations prospectives et les informations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective telle que « plans », « objectifs », « s'attend à » ou «*

ne s'attend pas à », « est prévu », « une opportunité existe », « est positionné », « estime », « a l'intention de », « suppose », « anticipe » ou « n'anticipe pas » ou « croit », ou des variations de ces mots et expressions ou des déclarations que certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « seront » ou « seront pris », « se produiront » ou « seront réalisés » et d'autres expressions similaires. De plus, les énoncés de ce communiqué de presse qui ne sont pas des faits historiques sont des énoncés prospectifs, y compris, entre autres, les activités d'exploration et de production prévues de la Société, les propriétés et la composition de tout phosphate extrait, les projets de la Société en matière d'intégration verticale dans les chaînes d'approvisionnement nord-américaines, les énoncés concernant les activités d'exploration prévues de la Société, y compris sa stratégie de ciblage des forages et les prochaines étapes pour la propriété Bégin-Lamarche ; et les interprétations et attentes de la Société concernant les résultats sur la propriété Bégin-Lamarche.

Ces énoncés et autres informations prospectives sont fondés sur des hypothèses et des estimations que la Société estime appropriées et raisonnables dans les circonstances, y compris, sans s'y limiter, les attentes concernant les résultats commerciaux à long terme de la Société compte tenu de sa courte histoire d'exploitation ; les attentes en matière de revenus, de dépenses et d'opérations ; la Société disposant d'un fonds de roulement suffisant et ayant la capacité de sécuriser un financement supplémentaire nécessaire pour l'exploration des intérêts immobiliers de la Société ; les attentes concernant la minéralisation potentielle, le mérite géologique et la faisabilité économique des projets de la Société ; les attentes concernant les programmes de forage et les impacts potentiels que des programmes de forage réussis pourraient avoir sur la durée de vie de la mine et sur la Société ; estimations des coûts d'exploration minérale et de programmes d'exploration ; attentes concernant les problèmes environnementaux éventuels pouvant affecter les programmes d'exploration planifiés ou futurs et l'impact potentiel de la conformité aux lois et réglementations environnementales existantes et proposées ; réception et timing des permis d'exploration et d'exploitation et autres approbations de tiers ; réglementation gouvernementale des opérations d'exploration et de développement miniers ; attentes concernant les problèmes sociaux ou communautaires locaux susceptibles d'affecter les programmes d'exploration et de développement planifiés ou futurs ; attentes entourant les tendances économiques mondiales et les avancées technologiques ; et la poursuite de l'emploi par la Société du personnel clé.

Il ne peut y avoir aucune assurance que de tels énoncés se révéleront exacts, et les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans de tels énoncés. Les facteurs importants qui pourraient entraîner des résultats réels différents des attentes de la Société comprennent : l'histoire d'exploitation limitée ; un risque élevé de faillite commerciale ; aucun profit ou revenu significatif ; des ressources limitées ; un flux de trésorerie négatif provenant des opérations et une dépendance à l'égard du financement de tiers ; l'incertitude du financement supplémentaire ; aucun dividende ; des risques liés aux fluctuations éventuelles des revenus et des résultats ; des risques assurés et non assurés ; des litiges ; une dépendance à l'égard de la direction et du personnel clé ; des conflits d'intérêts ; l'accès aux fournitures et matériaux ; les dangers de l'exploration minérale et la responsabilité et les dommages connexes ; les risques liés à la santé et à la sécurité ; la réglementation gouvernementale et les incertitudes juridiques ; les propriétés d'exploration et de développement de la société peuvent ne pas être couronnées de succès et sont très spéculatives par nature ; dépendance à l'égard de parties externes ; le titre de certaines propriétés minérales de la Société peut être contesté ou défectueux ; titre autochtone et revendications foncières ; obtention et renouvellement de licences et permis ; les risques environnementaux et autres risques réglementaires peuvent avoir un impact défavorable sur la société ; risques liés au changement climatique ; risques liés à l'infrastructure ; les exigences en matière de remise en état des terres peuvent être lourdes ; conditions financières mondiales actuelles ; fluctuation des prix des produits de base ; dilution ; les ventes futures par les actionnaires existants pourraient faire baisser le prix des actions de la Société ; fluctuation et volatilité des prix des actions en bourse ; et les risques liés à la demande du marché. Il ne peut y avoir aucune assurance

*qu'une quelconque opportunité sera couronnée de succès, commercialement viable, réalisée dans les délais et dans les limites du budget, ou générera des revenus, des économies ou des bénéfices significatifs, selon le cas, pour la Société. De plus, la Société supportera des coûts pour poursuivre une opportunité particulière, qui peuvent être significatifs.*

*Ces facteurs et hypothèses ne sont pas destinés à représenter une liste complète des facteurs et hypothèses qui pourraient affecter la Société et, bien qu'ils doivent être soigneusement pris en considération, ils doivent être examinés conjointement avec les facteurs de risque décrits dans les autres documents de la Société déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, y compris, sans limitation, la section "Facteurs de risque" du formulaire d'information annuel de la Société daté du 29 novembre 2023, disponible sur SEDAR à [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca). Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs qui pourraient entraîner des actions, événements ou résultats réels différents de ceux divulgués dans l'information ou les énoncés prospectifs, il peut exister d'autres facteurs qui pourraient entraîner des actions, événements ou résultats non pas comme anticipés, estimés ou prévus. La Société ne s'engage pas à mettre à jour une quelconque information prospective, sauf selon les lois sur les valeurs mobilières applicables.*



To view the source version of this press release, please visit <https://www.newsfilecorp.com/release/202162>